

Audit Comptable

Réalisé par : **Contrôle de gestion pour les débutants**

la conduite des affaires impose une véritable culture de contrôle diffusée aussi bien dans les fonctions administratives que dans les fonctions opérationnelles des organisations. C'est grâce en effet à une culture de contrôle qu'il est possible de renforcer la résistance et la dynamique d'une organisation.

Définition de l'Audit

L'audit est un travail d'investigation et de contrôle selon une méthodologie rigoureuse afin de formuler une opinion motivée et indépendante sur le degré de conformité d'une situation réelle à une norme ou à une référence.

Quelques distinctions

- La différence entre l'Audit et le contrôle
- La différence entre l'Audit et l'inspection
- La différence entre l'Audit et le diagnostic

Les types de l'audit comptable

Il y a deux grands types d'Audit comptable :

- l'audit comptable effectué dans le cadre d'une mission d'audit interne
- l'audit comptable effectué dans le cadre d'une mission indépendante (les commissaires aux comptes et les cabinets d'audit)

La définition de l'audit comptable

C'est une démarche qui vise à exprimer une opinion sur les comptes conformément au référentiel comptable utilisé : les comptes devant exprimer sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'entité et les résultats de ses opérations.



L'objectif de l'auditeur comptable ou du commissaire aux comptes est d'exprimer une opinion motivée sur la régularité, la sincérité et l'image fidèle des informations financières qui lui sont soumises



L'auditeur doit ainsi porter un jugement sur :

- la conformité des comptes aux règles comptables et lois en vigueur,
- la sincérité des informations au regard des opérations réalisées par l'entreprise,
- l'image fidèle donnée par les états de synthèse des comptes et opérations de l'entreprise et de sa situation financière.

Le commissariat aux comptes

- Les conditions de nominations du commissaire aux comptes.
- Le mandat du commissaire aux comptes.
- La nature des missions et attributions du commissaire aux comptes.
- Les pouvoirs du commissaire aux comptes.
- Les types de responsabilité du commissaire aux comptes.

Démarche de l'audit comptable

- Assimiler les particularités de l'entreprise auditée : c'est l'étape de prise de connaissance de l'entreprise.
- Comprendre et évaluer son système d'organisation administrative et les sécurités qui y sont rattachées : c'est l'étape d'évaluation du contrôle interne.
- Valider et examiner directement les comptes et les documents financiers : c'est l'étape du contrôle des comptes.

Étape 1 : Prise de connaissance de l'Entreprise

- L'auditeur doit se familiariser tout d'abord avec le contexte, l'entité à auditer, comprendre les mécanismes de traitement de l'information
- Le but de cette étape est d'identifier les zones de risque.
- Définir les objectifs de la mission et orienter les travaux d'investigation

La démarche de prise de connaissance

- la prise de connaissance ne doit se faire dans le désordre mais suivant une méthodologie bien précise afin de ne pas omettre des questions importantes et d'éviter les détails inutiles
- deux étapes sont à distinguer :
 - le recherche de l'information
 - l'analyse de cette information et conclusion

La recherche de l'information

- Les documents existant
- Visite des installations et des observations
- Les interviews avec les dirigeants

Analyse de l'information

- L'étude des organigrammes
- Les pouvoirs des différents responsables
- Les conclusions sur l'entreprise et son évolution

Technique la plus utilisée

Le Questionnaire de Prise de Connaissance (QPC) :

- Le contexte socio-économique de l'Entreprise
- Le contexte organisationnel
- Le fonctionnement de l'Entreprise
- Le questionnaire de volume et de type de transaction

Prise de connaissance de l'entreprise

Etape 1

Recherche d'information

- Utilisation des documents existants
- Visite des installations
- Interview des dirigeants

Etape 2

Analyse des informations

- Etudes des organigrammes
- Etude du pouvoir des différents responsables
- Etablissements des tableaux d'incompatibilité des fonctions

Étape 2 : le contrôle Interne

- C'est une phase indispensable qui a pour but de diagnostiquer le dispositif du contrôle interne de l'Entreprise
- Cette étape permet une observation complète de l'Entreprise

La technique la plus utilisée

Les Questionnaires du Contrôle Interne

- C'est le guide de l'auditeur
- Il est établie par fonction :
 - fonction achat- fournisseur
 - fonction vente client
 - fonction paie – personnel
 - fonction immobilisations et actif

-
- Pour chaque type de fonction, il faut poser les cinq types de questions fondamentales:
 - QUI ?
 - QUOI?
 - Où ?
 - Quand ?
 - Comment ?

Description des procédures

Existence et compréhension des
procédures

Evaluation préliminaire du contrôle
interne

Forces théoriques dégagées

Points forts appliqués

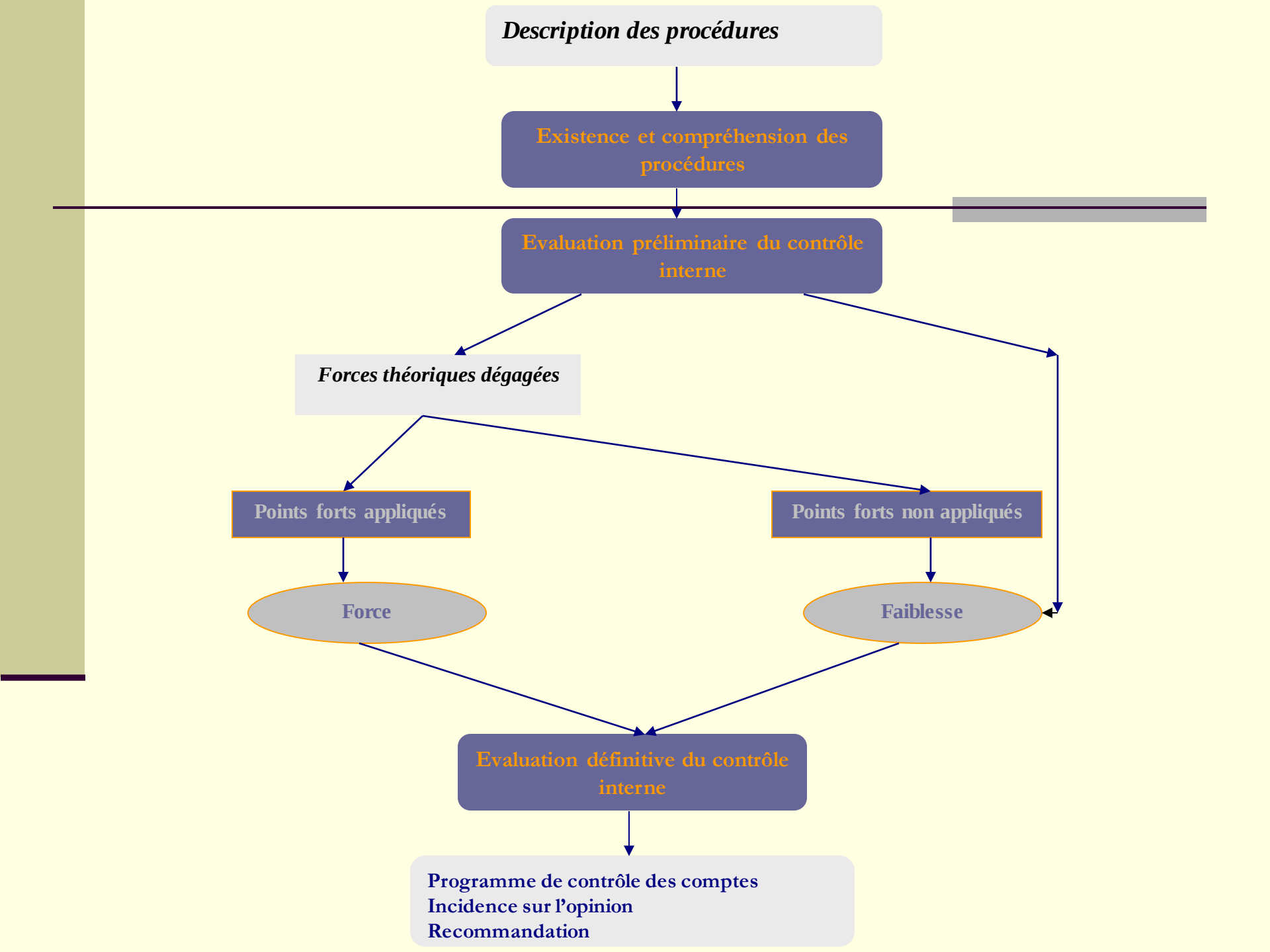
Points forts non appliqués

Force

Faiblesse

Evaluation définitive du contrôle
interne

Programme de contrôle des comptes
Incidence sur l'opinion
Recommandation



CONTROLE DES COMPTES

- 1- La détermination des conséquences de l'évaluation du contrôle interne
- 2- Les testes de cohérence et de validation

Le contrôle des comptes

- C'est une vérification directe des comptes, afin de porter un jugement sur leur sincérité
- C'est la certification des comptes

Les conséquences de l'évaluation du contrôle interne

- Son but est d'orienter le contrôle des comptes vers les zones de risques
- Allouer une attention bien particulière aux chapitres les plus touchés par le contrôle interne.

Les testes de validations et de cohérence

- Les testes de cohérence :
 - Le schéma comptable
 - L'exactitude des informations
 - l'examen approfondie des comptes
- Les testes de validité
 - La réalité et la conformité des informations
 - Les calculs, les sondages, les lettres de confirmation....

Plan de la mission d'audit

- 1. NATURE DE LA MISSION**
- 2. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE**
- 3. ORGANISATION COMPTABLE**
- 4. CHIFFRES-CLES**
- 5. SYSTEMES ET DOMAINES SIGNIFICATIFS**
- 6. GRANDES LIGNES DU PROGRAMME DE TRAVAIL**
- 7. BUDGET ET PLANNING**

SYNTHESE DU COMPOSANT : IMMOBILISATIONS

- Ø Des logiciels pour KDHS 106 sont comptabilisés en immobilisations en non valeurs.
- Ø La TVA sur l'immobilisation ayant fait l'objet d'un lease-back n'a pas été reversée au trésor (kdhs116) .La plus value dégagée devra être imposée à 100%.
- Ø La société n'a pas procédé à l'inventaire de ses immobilisations.
- Ø Certains achats d'immobilisations ont été effectués auprès de la maison mère pour KDHS 929.
- Ø La société ne dispose pas d'un registre des immobilisations.

SYNTHESE DU COMPOSANT : STOCK

- Absence d'arrêt des mouvements pendant la prise d'inventaire ;
- Existence d'un stock mort non provisionné,
- Absence de politique écrite de dépréciation des stocks notamment celui des pièces de rechange; les instructions d'inventaire ne prévoient pas la procédure d'identification des stocks détériorés ;
- Absence d'un inventaire permanent rend difficile la valorisation des stocks avec précision ;
- Le comptage physique des stocks s'est effectué par des personnes qui appartiennent aux magasins inventoriés (matières premières, pièces de rechange et fournitures, produits finis) ;
- L'application informatique de gestion du stock ne permet pas le suivi des quantités en stocks, leurs valeurs, le stock minimum et le stock de sécurité ,d'où un risque de rupture du stock ;
- Un écart non justifié de KDH 660 a été constaté entre le stock physique et comptable des pièces de rechange. De plus, en l'absence de logiciel de gestion de stocks nous ne sommes pas en mesure de s'assurer de la réalité des prix de valorisation des pièces de rechange ;

Un écart non expliqué de KDH 2294 a été relevé entre le stock physique et le stock comptable des matières et fournitures consommables.

SYNTHESE DU COMPOSANT : VENTES CLIENTS

- Une créance datant de 1997 sur la maison mère CORTEFIEL n'a pas été réglée à ce jour pour kdhs 357
- La solvabilité des clients n'est pas contrôlé
- Cumul des fonctions au niveau de la fonction comptabilité

SYNTHESE DU COMPOSANT : TRESORERIE

- Ø Absence de procédure écrite d'organisation de la caisse
- Ø Les états de rapprochement font ressortir des suspens non comptabilisés par la société et datant depuis 1998 pour kdhs 61.
- Ø Un écart non significatif de 1700 DHS sur les intérêts à verser à la société RIVA
- Ø Cumul des tâches au niveau du responsable de la caisse.

SYNTHESE DU COMPOSANT : CAPITAUX PROPRES ET REVUE JURIDIQUE

- La société ne dispose pas d'un manuel de procédures comptables ;
- Le livre journal et le livre d'inventaire ne sont pas à jour. Ces livres n'ont pas été servis depuis le 28/02/1997 ;
- Un contrat de prêt de DH 1 million conclu au cours de l'exercice précédent avec la société DR. n'a pas été approuvée par l'assemblée générale du 31/08/2001 ;
- Un contrat de prêt de DH six millions conclu au cours de l'exercice avec la société DR. n'est toujours pas autorisé par le conseil d'administration ;
- Le Procès verbal de délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 31 août 2001 ne fait mention d'aucune convention réglementée . Or, le rapport spécial de CAC de l'exercice clos le 28 février 2001, fait mention de 4 conventions réglementées qu'il fallait approuver par ladite AGO. La prochaine AGO devrait approuver les dites conventions.

Un montant non analysé et non justifié de 10000000 dhs concernant les amortissements reportables et imputables au résultat.